



Conseil d'établissement de l'école Saint-Mathieu

Procès-verbal de la séance régulière du 5 novembre 2025

Présences

M. Sébastien Pomerleau, parent et président
M. Alain Marcoux, parent
M. Schneider Augustin, parent substitut

Mme Amélie Fecteau, enseignante
Mme Ariane Landry, enseignante
Mme Françoise Brousseau-Fradette, psychoéducatrice

Autres présences

Mme. Mélissa Matte, directrice

Mme. Yasmine Bouazza, rédactrice

Absences

Mme Laura Riviera, parent
Mme Marwa Attafi, parent

Mme Paula Torres, parent
Mme Noëlline Saint-Laurent, technicienne en SDG

Ordre du jour

1. Ouverture

- 1.1. Ouverture de la séance
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour du 5 novembre 2025
- 1.3. Adoption et suivi du procès-verbal du 30 septembre 2025

2. Interventions du public

3. Affaires pour prise de décision et discussion

- 3.1. Activités éducatives et sortie pour l'année 2025-2026
- 3.2. Budget initial de l'école 2025-2026
- 3.3. Budget du service de garde 2025-2026
- 3.4. Budget du conseil d'établissement 2025-2026
- 3.5. Activités au service de garde lors des journées pédagogiques
- 3.6. Consultation des parents sur le service de traiteur – Résultats
- 3.7. Besoins de l'établissement en biens et services – Consultation
- 3.8. Désignation d'un substitut au comité de parent

4. Rapport

- 4.1. Rapport de la présidence
- 4.2. Rapport de la direction et des membres du personnel
- 4.3. Rapport du représentant au comité de parents
- 4.4. Rapport de l'OPP et de la fondation

5. Autres sujets

- 5.1. Questions et demandes des membres du CÉ

6. Fermeture

- 6.1. Date de la prochaine rencontre – 3 décembre 2025
- 6.2. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance

M. Pomerleau ouvre la séance à 19 :06

1.2 Adoption de l'ordre du jour du 5 novembre 2025

M. Pomerleau procède à la lecture de l'ordre du jour.

C.E 2025-2026-07	Sur proposition de Mme. Amélie Fecteau, appuyée par M. Alain Marcoux, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.
-------------------------	--

1.3 Adoption et suivi du procès-verbal du 30 septembre 2025

Aucun membre du CE n'a de modification à apporter au procès-verbal du 30 septembre.

C.E 2025-2026-08	Sur proposition de Mme Amélie Fecteau, appuyée par M. Alain Marcoux, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 30 septembre tel que présenté.
-------------------------	---

M. Pomerleau rappelle aux membres du CE que la déclaration d'intérêts, qui a été complétée par tous les membres, n'a pour le moment fait l'objet d'aucune demande de la part du centre de services scolaire. Mme Matte mentionne qu'elle s'informerait à ce sujet.

2. INTERVENTIONS DU PUBLIC

Pas de public.

3. AFFAIRES POUR DÉCISIONS ET DISCUSSION

3.1 Activités éducatives et sortie pour l'année 2025-2026

M. Pomerleau rappelle aux membres du CE que, lors de la dernière rencontre, toutes les activités des classes avaient été adoptées, à l'exception de celles de la maternelle B, qui seront adoptées aujourd'hui.

Mme Matte présente la programmation des activités pour la maternelle B. Une première sortie a déjà eu lieu à la ferme Bédard Blouin pour l'Halloween, incluant une dégustation de citrouilles, une cueillette et une balade en tracteur, au coût de 19,48 \$ (activité et transport inclus).

Les prochaines activités prévues sont :

- **L'Hôpital des nounours** : activité gratuite au cours de laquelle les élèves visiteront les étudiants en médecine à l'Université Laval. Mme Fecteau mentionne avoir participé à cette activité l'an dernier et souligne qu'elle avait été très appréciée, notamment grâce à la présence du corps professoral et aux animations offertes.

- **L'élevage de papillons Belle-Dame** : au mois de mai, les élèves découvriront en classe les différentes étapes du développement de la chenille jusqu'au papillon. Les frais sont de 3,18 \$ par élève. Grâce au montant accordé par l'école, aucun frais ne sera chargé aux parents.

C.E 2025-2026-09	Sur proposition de Mme Amélie Fecteau, appuyée par M. Alain Marcoux, il est résolu unanimement d'adopter la programmation des activités de la maternelle B telle que présentée.
-------------------------	---

3.2 Budget initial de l'école 2025-2026

M. Pomerleau explique aux membres du CE que le budget est présenté deux fois dans l'année : le budget initial présenté aujourd'hui et le budget révisé après les Fêtes.

Mme Matte explique que dans la **catégorie 100**, les dépenses incluent tout ce qui concerne les salaires et les contributions de l'employeur, les frais de déplacement s'il y a lieu, les fournitures et le matériel scolaire, ainsi que les honoraires et services (photocopieur, réparations, etc.).

La catégorie 101 Allocations complémentaires regroupe toutes les mesures que le ministère accorde à l'école :

- Maternelle 4 ans : aucun montant accordé.
- Aide alimentaire.
- Sorties éducatives : le montant est divisé par le nombre d'élèves, ce qui donne un total par classe pour les sorties.
- Soutien aux apprentissages et accompagnement: ce budget n'est pas disponible dès le début de l'année, car il est attribué à l'orthopédagogie et aux TES.
- À l'école, on bouge !: pour des activités et l'achat de matériel, par exemple la danse ou les activités de fin d'année.
- Aide aux parents: budget servant à organiser des ateliers.
- Seuil minimal de service aux élèves
- EHDA : montant lié aux services d'aide spécialisés.
- Soutien en classe au préscolaire et primaire : budget utilisé pour le service de garde et l'aide en classe.
- École inspirante : budget permettant d'organiser des activités, par exemple un bingo de l'OPP.
- Soutien aux plans d'intervention: libération des enseignants pour les rencontres de parents, ou embauche d'un interprète pour les parents non francophones.
- Plan d'action sur la réussite éducative: petit budget servant à déployer certaines mesures liées au projet éducatif, à des libérations ou à l'achat de manuels.
- CPEE: en fin d'année, les enseignants sont libérés une journée pour planifier les comités et les orientations de l'année suivante.
- Surveillance au préscolaire et primaire: les enseignants effectuent une partie de la surveillance, le reste étant assuré par les éducatrices du service de garde.
- Soutien à la composition des classes – annexe 49 : un ajout a été fait en orthopédagogie, et la totalité du montant y est consacrée.
- Facturation aux parents : il s'agit du montant de retour (reliquat) correspondant aux frais impayés de garde. Cet argent est réutilisé pour stabiliser le budget de l'école.

Les autres allocations visent des besoins spécifiques.

- Perfectionnement conventionné : budget consacré au perfectionnement du personnel enseignant.
- Achat de livres de bibliothèque : deux volets, le ministère alloue 260 \$ par classe. Une partie est utilisée par les orthopédagogues, l'autre pour la bibliothèque.
- Fonds autonomes et revenus pour activités sportives et culturelles : paiements des parents pour le basketball, les tournois, les entraîneurs et les matchs.
- Conseil d'établissement : pour son fonctionnement.

- Investissements : pour l'achat de chaises et de bureaux, ainsi que pour la location d'un conteneur afin de remplacer le mobilier désuet.

M. Alain mentionne qu'il avait entendu parler de coupures, mais constate finalement une hausse du budget d'environ 5 % par rapport à l'an dernier. Mme Matte précise toutefois que certains postes, notamment ceux liés aux services aux élèves, ont subi des diminutions : rattrapage scolaire, achat de mobilier, livres pour la bibliothèque et suppression du financement pour diverses activités, etc. Elle souligne que, même si la hausse semble importante sur papier, les effets de ces réductions se font sentir au quotidien.

C.E 2025-2026-10	Sur proposition de Mme Amélie Fecteau, appuyée par M. Schneider, il est résolu unanimement d'adopter le budget initial tel que présenté.
-------------------------	--

3.3 Budget du service de garde 2025-2026

Mme Matte indique que le budget du service de garde n'a pas encore été reçu et qu'il sera présenté lors de la prochaine rencontre.

3.4 Budget du conseil d'établissement 2025-2026

M. Pomerleau indique que le budget du conseil d'établissement s'élève à 698 \$, destiné à couvrir les frais de réunion, de formation et de fonctionnement. Il précise également que le budget octroyé par la Ville de Québec pour la formation en sécurité routière, d'un montant de 3 000 \$, est reportable d'une année à l'autre, contrairement au 698 \$. Le solde actuel de ce budget s'élève à 2 561 \$.

C.E 2025-2026-11	Sur proposition de M. Alain Marcoux, appuyée par Mme Françoise Brousseau-Fradette, il est résolu unanimement d'adopter le budget du conseil d'établissement tel que présenté.
-------------------------	---

3.5 Activités au service de garde lors des journées pédagogiques

M. Pomerleau explique que, comme pour les activités scolaires, les activités du service de garde lors des journées pédagogiques doivent être approuvées par le CE.

Mme Matte précise que le CE s'est donné comme objectif d'organiser au moins trois sorties extérieures au cours de l'année lors des journées pédagogiques.

- Première sortie : le 20 novembre à l'Aquarium de Québec pour les élèves de la maternelle à la 2^e année, et le 21 novembre pour les élèves de la 3^e à la 6^e année. Les places sont limitées et seront attribuées selon le principe du *premier arrivé, premier servi*.
- Deuxième sortie : le vendredi 13 décembre, un atelier payant à l'école comprenant une pièce de théâtre offerte aux élèves de 1 :00 – 1 : 10. L'activité est ouverte à tous les élèves de l'école dont les parents souhaitent payer la différence.
- Troisième activité : le vendredi 15 mai, une sortie est prévue, mais les détails restent à confirmer.

M. Schneider demande si, dans le sondage envoyé aux parents, il est précisé quelle journée correspond à quel niveau pour la sortie à l'Aquarium, car il croit avoir inscrit son enfant à la mauvaise date. M. Marcoux confirme que l'information est bien indiquée. Mme Matte mentionne que d'autres parents pourraient avoir la même

confusion et suggère l'envoi d'un courriel de clarification. Tous les membres du CE sont en accord avec cette proposition.

Mme Fecteau souligne que la division des groupes sur deux journées distinctes pour l'activité à l'aquarium est une bonne idée, car elle permet une meilleure gestion et des groupes plus homogènes selon l'âge des enfants.

C.E 2025-2026-12	Sur proposition de Mme Ariane Landry, appuyée par Mme Françoise Brousseau-Fradette, il est résolu unanimement d'adopter les activités du service de garde telles que présentées.
-------------------------	--

3.6 Consultation des parents sur le service de traiteur – Résultats

M. Pomerleau rappelle qu'un sondage a été envoyé aux parents concernant la possibilité d'un service de traiteur, et que les résultats ont été compilés. L'école a reçu 237 réponses sur environ 350 familles, représentant une bonne répartition entre les différents niveaux scolaires.

Les résultats indiquent que 69 % des parents sont favorables au service et 31 % s'y opposent. Parmi ceux ayant répondu non, les principales raisons évoquées sont le coût jugé trop élevé, les allergies alimentaires, les enfants aux goûts sélectifs et les régimes particuliers.

Concernant la fréquence, 77 familles ont indiqué vouloir un service 5 jours par semaine, tandis que 32 familles préfèrent une fréquence de 2 à 3 fois par semaine. Le prix ne semble pas constituer un obstacle majeur pour la majorité des parents.

Dans les commentaires recueillis, plusieurs parents ont exprimé le souhait que les repas soient halal. D'autres ont mentionné que le coût restait un peu élevé, tandis que certains parents auraient préféré un service de dépannage, bien que ce modèle soit plus complexe à gérer.

M. Pomerleau souligne que l'intérêt est bien présent. La prochaine étape consistera à évaluer les offres disponibles et à les présenter aux parents afin de confirmer leur engagement et leur volonté de s'abonner. Il soulève également la question de l'engagement à long terme, en mentionnant l'exemple de l'école des Pionniers, où les parents devaient s'engager pour toute l'année, une formule jugée trop contraignante. Mme Matte partage cet avis et suggère d'envisager une formule plus flexible, par exemple un engagement mensuel.

Mme Fecteau aborde ensuite le problème du manque de déjeuner chez plusieurs élèves et propose de ramener le Club des petits déjeuners. Mme Matte se montre intéressée par cette idée, tout en précisant qu'il faudra réfléchir à la gestion logistique du programme, mais que le budget permettrait de le mettre en place. Elle ajoute que l'école a également été approchée pour participer à un programme nommé « Lait-École », et qu'elle se renseignera à ce sujet.

C.E 2025-2026-13	Sur proposition dûment appuyée, il est résolu unanimement de mandater la direction de proposer une offre de traiteur au conseil d'établissement en vue de le soumettre éventuellement aux parents.
-------------------------	--

3.7 Besoins de l'établissement en biens et services – Consultation

M. Pomerleau explique que chaque année, le centre de services scolaire consulte la direction afin d'identifier les besoins de l'école en matière de biens et de services. Il donne en exemple l'installation récente d'un éclairage dans la cour d'école, qui avait été demandée au CE et pour laquelle la commission scolaire avait accordé un budget.

M. Pomerleau invite les membres du CE à formuler des propositions :

- **Mme Fecteau** suggère de réparer le panneau électrique, qui brise fréquemment. M. Pomerleau indique que cette demande est soumise chaque année, mais qu'aucun retour n'a encore été obtenu. La demande sera à nouveau transmise.
- **Mme Matte** propose de repeindre le sous-sol.
- **Mme Brousseau-Fradette** demande s'il serait possible d'isoler le local de musique au niveau sonore, puisqu'il cause beaucoup de dérangement aux élèves des classes voisines. Mme Matte précise que le local de musique change souvent d'emplacement d'une année à l'autre et qu'en cas d'agrandissement de l'école, cet aménagement pourrait être modifié à nouveau, ce qui en fait un investissement peu durable. M. Marcoux suggère toutefois d'installer des panneaux acoustiques muraux, une solution plus simple et temporaire. Mme Matte trouve l'idée intéressante et s'engage à faire un suivi.
- **Mme Matte** souhaite également signaler que le trottoir situé à l'avant de l'école est endommagé, comportant plusieurs trous, ce qui représente un risque de blessure pour les élèves et le personnel.
- **M. Pomerleau** réitère la demande pour installer un rideau dans le gymnase afin de pouvoir diviser l'espace en deux.
- **Mme Brousseau-Fradette** souhaiterait qu'on puisse revoir les divisions des locaux du sous-sol.

Mme Matte informe que M. Mario Beaudoin, le responsable des investissements au centre de services scolaire, sera présent le 18 novembre. À cette occasion, l'équipe lui présentera l'ensemble des propositions afin d'évaluer celles qui pourront être retenues.

C.E 2025-2026-14	Sur proposition dûment appuyée, il est résolu unanimement de soumettre à la direction les besoins en biens et service suivants : réparer le panneau électrique, repeindre le sous-sol, isoler le local de musique, réparer le trottoir devant l'école, installer un rideau dans le gymnase et revoir les divisions des locaux du sous-sol.
-------------------------	--

3.8 Désignation d'un substitut au comité de parents

Lors de l'assemblée générale des parents, M. Pomerleau a été élu comme représentant au comité de parents, et M. Carl Verret avait été désigné comme substitut. Toutefois, ce dernier n'est pas éligible à siéger au comité de parents, puisque le poste de substitut au conseil d'établissement n'y donne pas droit.

M. Alain Marcoux manifeste son intérêt à être substitut du comité de parents.

M. Marcoux est élu par acclamation.

4. RAPPORTS

4.1 Rapport de la présidence

M. Pomerleau n'a aucun point à ajouter.

4.2 Rapport de la direction et des membres du personnel

Mme Matte n'a rien à signaler.

4.3 Rapport du représentant au comité de parent

M. Pomerleau informe que le compte rendu du comité de parents a été déposé et qu'il a été nommé de nouveau président de ce comité.

Il mentionne qu'à l'année précédente, un parent avait présenté le film *Screenagers*, portant sur l'utilisation des écrans par les enfants. Ce parent invite maintenant d'autres écoles à organiser des projections locales, puisque le film ne peut être diffusé que dans un cadre public.

M. Pomerleau demande à M. Marcoux de faire une demande auprès de l'OPP afin d'évaluer la possibilité d'organiser une projection à l'école Saint-Mathieu. M. Marcoux s'informe si la personne responsable offre également d'animer la soirée, et M. Pomerleau confirme que cela est possible.

M. Pomerleau informe les membres que le gouvernement a adopté le projet de loi 14, portant sur la laïcité dans les écoles. Dans ce cadre, les conseils d'établissement devront adopter des règles de conduite et certains ajustements seront transmis prochainement.

4.4 Rapport de l'OPP et de la fondation

M. Marcoux informe les membres qu'une rencontre a eu lieu le 4 novembre 2025. La prochaine activité organisée par l'OPP sera un bingo, prévu pour le 14 novembre 2025. Le sondage indique la participation de 193 personnes. L'activité comportera 10 parties, d'une durée totale d'environ 1 h 30, et 11 prix offerts par des commanditaires seront remis aux gagnants. Des collations seront également vendues par la Fondation lors de l'événement.

5. AUTRES SUJETS

5.1 Questions et demandes des membres du CÉ

M. Marcoux mentionne avoir participé à une présentation concernant le projet de skatepark qui sera aménagé près du terrain de l'école. Il demande si la direction de l'école a été consultée à ce sujet. Mme Matte confirme que l'école a effectivement été consultée, étant donné que le projet est situé très près de l'établissement.

Elle précise avoir soulevé certaines préoccupations, notamment le risque que des adolescents fréquentent la zone en fin de journée. Elle a proposé la mise en place d'une délimitation symbolique afin d'éviter les mélanges entre les élèves de l'école et les jeunes du quartier.

6. FERMETURE

6.1. Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre sera le 3 décembre 2025.

8.2 Levée de la séance

M. Pomerleau remercie les membres et la séance est levée à 20 :46.

Sébastien Pomerleau
Président du conseil d'établissement

Mélissa Matte
Directrice